DE_094_2025B

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 12 décembre 2025

Date convocation : 09 décembre 2025	*Le douze décembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER
Pour : 6	
Contre : 2	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 1	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Corentin CAPELIER : Pour.
Patrick ROY : Contre.
Robert DEMOLIN : Pour.
Lisa CLARY : Pour.
Charles ALDROVANDI : Abstention.
Jean-Claude AUBERLET : Pour.
François ROUVEYROL : Pour.
Isabelle BENOIT : Pour.
Rémy MONET : Contre.

Objet: Décision modificative n°5 pour le budget principal

ANNULE ET REMPLACE la délibération DE_094_2025 pour erreur matérielle.

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que des modifications sont nécessaires sur le budget principal.

L'écriture pour provision de 5 000€ de la décision modificative n°4 ne respecte pas l'équilibre des opérations d'ordre et le compte prévu est incorrect. Il faut donc :

- abonder le compte 681 "Dot. amort. et prov. Charges de fonct." (dépenses de fonctionnement) de 5 000€.
- réduire le compte 15182-040 "Autres provisions pour risques" (dépenses d'investissement) de 5 000€.

Par ailleurs, en fonctionnement,

- des droits de mutations à titre onéreux ont été perçus pour un montant de 10 231€, il doivent être affectés sur le compte 73123 "Taxe com add droit mut ou pub foncière".
- pour assurer l'équilibre de la section le compte 60623 "Alimentation" est abondé de 5 231€.

En investissement,

- les crédits prévus sur le compte 203 "Frais d'études, recherche, développement" pour l'opération 113 "Permis d'aménager" doivent être abondés de 5 040€ pour atteindre

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025
048-214800195-DE_094_2025B-DE
AGEDI

53 040€, montant du marché attribué.

- il faut affecter 50€ au compte 261 "Titres de participation" pour l'achat d'une action à 2 DE_094_2025 CEVEnRGIE adopté par délibération DE_091_2025.
- les dépenses effectuées entre 2021 et début 2024 pour la réalisation des documents d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme (opération 99) et du Site Patrimonial Remarquable (opération 101) ont été attribuées à tort sur le compte "Frais d'études, recherche, développement", au lieu du compte 202 "Frais réalisation documents urbanisme". La correction de ces écritures nécessite d'allouer les mêmes crédits en dépenses sur les comptes 202-99 et 202-101 qu'en recettes sur les comptes 203-99 et 203-101.
- la participation à la réalisation de la liaison entre le bourg centre et le Mazeldan pour l'eau potable doit être imputée sur le compte 2041512 "Subventions d'équipement versées - bâtiments et installation" qui est abondé de 18 384€.
- l'intégration des études suivies de réalisation aux travaux nécessite des écritures sur les comptes 231 en dépenses et 203 en recettes, pour un montant de 3 367,94€. • pour assurer l'équilibre de la section le compte 2138-70 est diminué de 18 474€.

La balance de cette décision modificative est la suivante :

BARRE DES CEVENNES **Exercice : 2025**

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
12/12/2025	60623	Alimentation	5 231,00	12/12/2025	73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	10 231,00
12/12/2025	681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 000,00				
Total Dépenses			**10 231,00**	**Total Recettes**			**10 231,00**

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
12/12/2025	1S182-0-040	Autres provisions pour risques	-5 000,00	12/12/2025	203-0-041	Frais d'études, recherche, développement	3 367,94
12/12/2025	203-113	Frais d'études, recherche, développement	5 040,00	12/12/2025	203-101	Frais d'études, recherche, développement	35 340,00
12/12/2025	231-0-041	Immobilisations corporelles en cours	3 367,94	12/12/2025	203-99	Frais d'études, recherche, développement	26 601,75
12/12/2025	261-0	Titres de participation	50,00				
12/12/2025	202-99	Frais réalisation documents urbanisme	26 601,75				
12/12/2025	202-101	Frais réalisation documents urbanisme	35 340,00				
12/12/2025	204151 2-0	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	18 384,00				
12/12/2025	2138-70	Autres constructions	-18 474,00				
Total Dépenses			**65 309,69**	**Total Recettes**			**65 309,69**

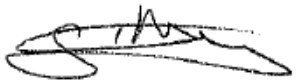
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la décision modificative n°5 telle qu'exposée ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025
048-214800195-DE_094_2025B-DE
A G E D I

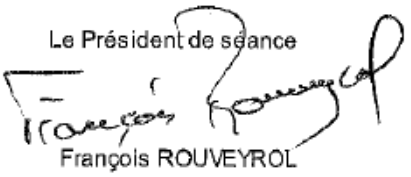
Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance



Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance



François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025
048-214800195-DE_094_2025B-DE
A G E D I